

Proposal to Amend the Land Use Category in the Line Lake Area of Duck Mountain Provincial Park

Introduction

Line Lake Fen is located west of Wellman Lake in Duck Mountain Provincial Park, covering an area of 949 hectares.

The site is a fine example of the rich bog/fen areas found throughout the Duck Mountain uplands. This old-growth forest and bog/fen complex is floristically diverse and contains provincially very rare to uncommon plant species including dragon's mouth orchid, Iowa golden-saxifage, thick-spike sedge, few-flowered sedge, and round-leaved bog orchid.



Pitcher Plant

Line Lake Fen is located within the Boreal Plains Ecozone and Mid-boreal Uplands Ecoregion, an area characterized by medium to tall closed stands of trembling aspen and balsam poplar and extensive white spruce, balsam fir and black spruce. The area is located in the Duck Mountain Ecodistrict, a unique region in Manitoba. Wetlands in Duck Mountain are among the southernmost in the Boreal Plains Ecozone.



Moose

Line Lake Fen and the surrounding area provides habitat for many species of wildlife including elk, moose, white-tailed deer, black bear, beaver, American marten, snowshoe hare, various raptors, waterfowl, and songbirds. The Line Lake shore and creek habitats have several rare shrews including montane shrew, pygmy shrew and water shrew.

The Line Lake Fen area also includes the Parker Bog, named in honour of James L. Parker, a noteworthy Manitoban who has contributed greatly to the fields of agriculture and botany in Canada.

Proposal

To change the land use category (LUC) for 949 hectares of Duck Mountain Provincial Park from resource management to backcountry as illustrated on Maps 1 and 2.

Areas classified under the backcountry land use category (LUC) contribute to Manitoba's network of protected areas by legally prohibiting commercial logging, mining, hydroelectric development, oil and gas development, peat exploration and harvest, and any other activity that may significantly and adversely affect habitat. The backcountry LUC does not affect licensed hunting, fishing, and trapping.

This protected area would be categorized as an IUCN (World Conservation Union) protected area management category III – a protected area managed mainly for conservation of specific natural features.

The rights of Indigenous Peoples to access this area for hunting, trapping, fishing and other traditional pursuits would be respected and would continue. As per section 3.03 (6) of the Framework Agreement Treaty Land Entitlement, an Entitlement First Nation may not generally select land in Duck Mountain Provincial Park because the park was created in 1961 before the Agreement's Date of Execution (1997).

Share Your Views

We want to hear from you. Your input will help shape the future of Duck Mountain Provincial Park. To obtain a comment sheet, please visit www.manitobaparks.com or call Manitoba Parks and Protected Spaces at 204-945-6784 or (toll free) 1-800-214-6497.

Comments can be mailed, faxed or emailed to:

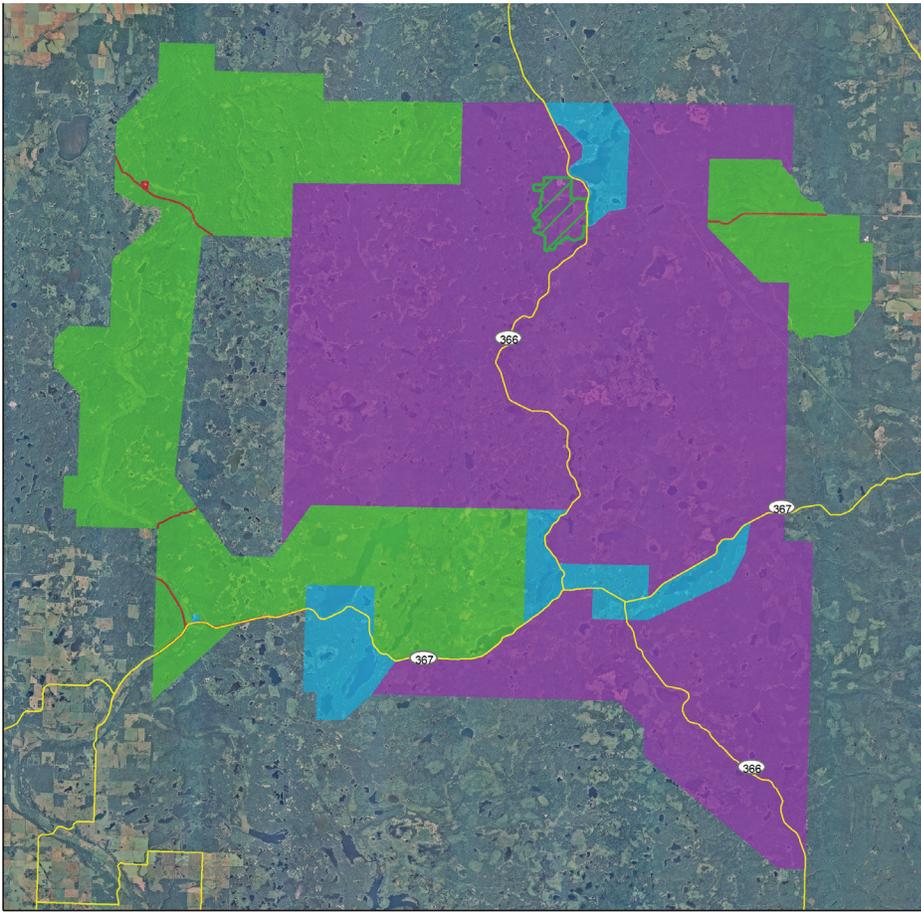
Duck Mountain Provincial Park Land Use Category Change

Parks and Protected Spaces
Box 53, 200 Saulteaux Crescent.
Winnipeg, MB R3J 3W3

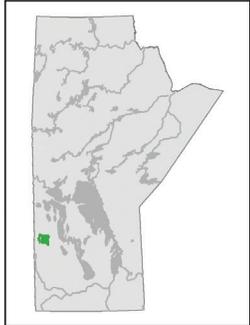
Email: parksystem@gov.mb.ca

Fax: 204-945-0012

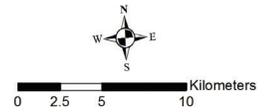
Your comments must be received no later than May 25, 2018.



Map 1: Duck Mountain Provincial Park Proposed Backcountry Land Use Category Change



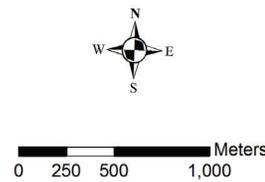
- Existing Land Use Categories**
- █ Access (125 ha)
 - █ Backcountry (46,836 ha)
 - █ Recreational Development (8,750 ha)
 - █ Resource Management (86,719 ha)
- Proposed Land Use Category**
- Backcountry (949 ha)



Map 2: Line Lake Fen Proposed Land Use Category Change



- Proposed Backcountry (949 ha)
- Quarry Withdrawals





Proposal to Amend the Land Use Category in the Line Lake Area of Duck Mountain Provincial Park

Public Consultation Comment Sheet

The purpose of this review is to seek public comments regarding the proposal to amend the land use category in the Line Lake area of Duck Mountain Provincial Park. The proposal will result in the permanent protection of Line Lake and the surrounding area. Please provide your comments on the proposal.

Do you agree with the proposal to protect the Line Lake area in Duck Mountain Provincial Park?

Yes No

If you answered no, please explain why:

Additional comments:

Please feel free to attach additional pages to your response.

For more information, please call Manitoba Sustainable Development at 204-945-6784 or 1-800-214-6497 or go to www.manitobaparks.com.

Your comments must be received no later than May 25, 2018. You can email us directly at parksystem@gov.mb.ca or send your comments to:

Duck Mountain Provincial Park LUC Amendment

Parks and Protected Spaces Branch
Box 53, 200 Saulteaux Crescent
Winnipeg, MB R3J 3W3
Fax: 204-945-0012



Proposition de modifier la catégorie d'utilisation des terres dans le secteur du lac Line à l'intérieur du parc provincial de Duck Mountain

Introduction

Situé à l'ouest du lac Wellman dans le parc provincial de Duck Mountain, le marécage du lac Line a une superficie de 949 hectares.

Il constitue une belle illustration des riches zones marécageuses réparties un peu partout sur les hautes terres du parc provincial de Duck Mountain. Sa forêt ancienne et son système de tourbières et de marécages rassemblent une flore diversifiée comprenant notamment des espèces végétales très rares ou peu communes dans la province comme l'aréthuse bulbeuse, la dorine d'Iowa, le carex macloviana d'Urv., la laïche pauciflore et la platanthère à feuilles orbiculaires.



Sarracénie pourpre

Le marécage du lac Line fait partie de l'écozone des Plaines boréales et de l'écorégion des hautes terres boréales du Centre, une zone caractérisée par des peuplements denses de peupliers faux-trembles et de peupliers baumiers de hauteur moyenne ou élevée, et par de grandes étendues d'épinettes blanches, de sapins baumiers et d'épinettes noires. La zone se situe dans l'écodistrict de Duck Mountain, une région unique au Manitoba. Les milieux humides de Duck Mountain comptent parmi ceux se trouvant le plus au sud de l'écozone des Plaines boréales.

Le marécage du lac Line et ses environs procurent un habitat à de nombreuses espèces sauvages comme le wapiti, l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le castor, la martre d'Amérique, le lièvre



orignal

d'Amérique, différents oiseaux de proie, le gibier d'eau et les oiseaux chanteurs. Sur la rive du lac Line et dans les habitats des ruisseaux qui l'alimentent se trouvent des musaraignes rares comme la musaraigne sombre, la musaraigne de Hoy et la musaraigne palustre.

La zone marécageuse du lac Line comprend le Parker Bog, une tourbière nommée en l'honneur de James L. Parker, un Manitobain remarquable par son énorme contribution dans les domaines de l'agriculture et de la botanique au Canada.

Proposition

Il est proposé que la catégorie d'utilisation de 949 hectares de terres dans le parc provincial de Duck Mountain passe de la catégorie des terres destinées à la gestion des ressources à la catégorie des terres reculées, comme le montrent les cartes 1 et 2.

Les zones classées dans la catégorie des terres reculées font partie d'un réseau d'aires protégées où l'exploitation forestière commerciale, l'exploitation minière, l'exploitation de l'énergie hydroélectrique, l'exploitation du pétrole et du gaz naturel, l'exploration tourbière, l'extraction de la tourbe et toute autre activité susceptible de nuire de manière significative à l'habitat sont interdites. Faire partie de la catégorie des terres reculées ne change en rien la chasse, la pêche et le piégeage pratiqués en vertu d'un permis.

Cette zone serait classée comme une aire protégée de catégorie III de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), c'est-à-dire une aire protégée gérée principalement pour assurer la conservation de caractéristiques naturelles particulières.

Le droit d'accès à cette zone conféré aux peuples autochtones pour la pratique de la chasse, du piégeage, de la pêche et d'autres activités traditionnelles seraient respectés et ces activités se poursuivraient. Conformément au paragraphe 3.03(6) de l'Entente-cadre sur les droits fonciers issus de traités, une Première nation ayant des droits fonciers ne pourrait généralement pas choisir de terres dans le parc provincial de Duck Mountain, parce qu'il a été créé en 1961, soit avant la date d'exécution de l'Entente (1997).

Exprimez-vous

Nous voulons connaître votre point de vue. Votre opinion contribuera à façonner l'avenir du parc provincial de Duck Mountain. Pour obtenir une feuille de commentaires, veuillez consulter le www.manitobaparks.com ou appeler Parcs et espaces protégés au 204 945-6784 ou sans frais au 1 800 214-6497.

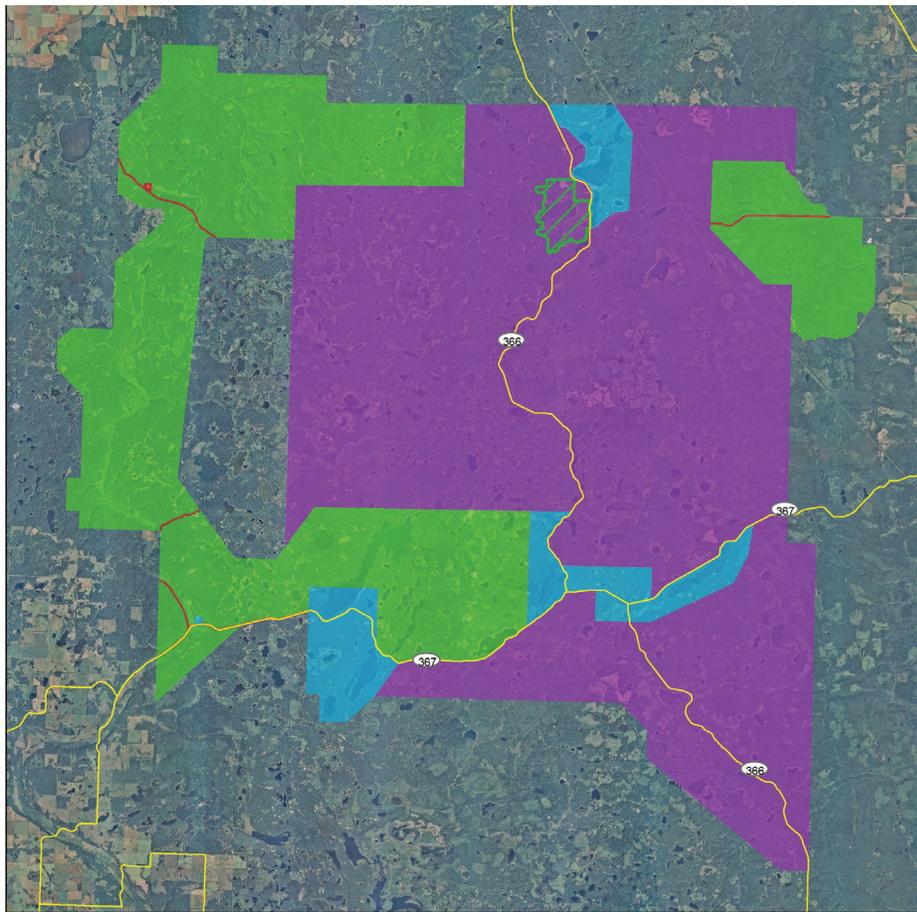
Les commentaires peuvent être envoyés par la poste, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

Modification de la catégorie d'utilisation des terres dans le parc provincial de Duck Mountain

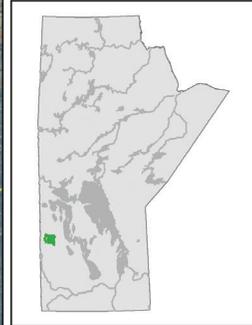
Parcs et espaces protégés
200, croissant Saulteaux, C.P. 53
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3

Courriel : parksystem@gov.mb.ca
Télécopieur : 204 945-0012

Vos commentaires doivent nous parvenir au plus tard le 25 mai 2018.



**Carte 1 –
Changement
proposé vers la
catégorie des
terres reculées
dans le parc
provincial de
Duck Mountain**



Catégories d'utilisation des terres existantes

- Terres d'accès (125 ha)
- Terres reculées (46 836 ha)
- Développement des loisirs (8 750 ha)
- Gestion des ressources (86 719 ha)

Catégorie d'utilisation des terres proposée

- Terres reculées (949 ha)

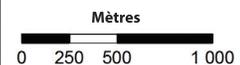


**Carte 2 –
Changement
de catégorie
d'utilisation des
terres proposé au
marécage du lac Line**



- Terres reculées proposées (949 ha)

- Retraits de carrière



Proposition de modifier la catégorie d'utilisation des terres dans le secteur du lac Line à l'intérieur du parc provincial de Duck Mountain

Feuille de commentaires de la consultation publique

Le but de cet examen est d'obtenir les commentaires du public sur la proposition de modifier la catégorie d'utilisation des terres dans le secteur du lac Line à l'intérieur du parc provincial de Duck Mountain. La proposition se traduira par la protection en permanence du lac Line et de ses environs. Vous êtes invité à nous dire ce que vous en pensez.

Êtes-vous d'accord avec la proposition de protéger le secteur du lac Line à l'intérieur du parc provincial de Duck Mountain?

Oui Non

Si vous avez répondu non, veuillez expliquer pourquoi :

Autres commentaires :

N'hésitez pas à joindre des pages supplémentaires à votre réponse.

Pour en savoir plus, veuillez appeler Développement durable Manitoba au 204 945-6784 ou au 1 800 214-6497, ou consulter le www.manitobaparks.com.

Vos commentaires doivent nous parvenir au plus tard le 25 mai 2018. Vous pouvez les envoyer directement par courriel à parksystem@gov.mb.ca ou à l'adresse suivante :

Modification de la catégorie d'utilisation des terres dans le parc provincial de Duck Mountain

Parcs et espaces protégés
200, croissant Saulteaux, C.P. 53
Winnipeg, MB R3J 3W3
Télécopieur : 204 945-0012